



NIL MAGNUM SINE LABORE

# L'ASSOMPTION

Ville de **culture** et de **patrimoine**

## AVIS PUBLIC

### PROMULGATION DE RÈGLEMENTS

**NUMÉRO 251-2018**

**NUMÉRO 307-2018**

#### **PRENEZ AVIS QUE :**

Le conseil municipal de la Ville de L'Assomption a adopté, lors de la séance ordinaire du 9 octobre 2018, les règlements suivants :

#### **RÈGLEMENT NUMÉRO 251-2018**

Règlement décrétant un emprunt et une dépense de 940 000 \$ pour la construction de terrains de pétanque au parc Léo-Jacques.

#### **RÈGLEMENT NUMÉRO 307-2018**

Règlement décrétant des dépenses en immobilisation et un emprunt de 4 633 835 \$.

Toute personne qui souhaite prendre connaissance de ces règlements peut le faire au bureau du soussigné situé au 399, rue Dorval, à L'Assomption, et ce, durant les heures normales de bureau (du lundi au mercredi, de 8 h 30 à 12 h 00 et de 13 h 00 à 16 h 30, le jeudi de 8 h 30 à 12 h 00 et de 13 h 00 à 17 h 30 et le vendredi, de 8 h 30 à 12 h 30).

Les règlements ci-dessus mentionnés entrent en vigueur conformément à la loi.

Donné à L'Assomption, ce 4<sup>e</sup> jour du mois de décembre 2018.

Jean-Michel Frédérick  
Greffier adjoint par intérim